



DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

Séance constitutive du Conseil général sous la présidence de **M. Jean-Michel Bondallaz**, Doyen d'âge.

En début de séance M. Jocelyn Rey, ancien Président, remet la cloche à M. Jean-Michel Bondallaz qui présidera la séance de ce soir. **M. le Président** salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance constitutive.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 30 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} juillet 2016.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation et sur l'ordre du jour.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par M. le Doyen d'âge, M. Jean-Michel Bondallaz.
2. Désignation par M. le Doyen de 4 scrutateurs pour former le Bureau provisoire.
3. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2017.
4. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2017.
5. Détermination du nombre de scrutateurs pour la période administrative.
6. Election de scrutateurs pour la période administrative.
7. Détermination du nombre de scrutateurs-suppléants pour la période administrative.
8. Election de scrutateurs-suppléants pour la période administrative.
9. Détermination du nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative.
10. Election de membres du Conseil général à la Commission financière pour la période administrative.
11. Détermination du nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
12. Election de membres du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
13. Détermination du nombre de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative.
14. Election de membres du Conseil général à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
15. Détermination du nombre de membres de la Commission de naturalisations pour la période administrative.
16. Election de membres à la Commission de naturalisations pour la période administrative.
17. Détermination du nombre de membres de la Commission des subsides pour la période administrative.
18. Election de membres du Conseil général à la Commission des subsides pour la période administrative.
19. Divers.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE DOYEN D'AGE, M. JEAN-MICHEL BONDALLAZ

En préambule, **M. le Président** adresse quelques mots. C'est un grand honneur pour lui de présider cette première séance du Conseil général de la nouvelle Commune d'Estavayer. Il tient d'abord au nom de toute la population à féliciter les Conseillers pour leur élection et les remercier de donner de leur énergie et de leur temps pour la gestion de cette nouvelle, belle et grande commune. De toute évidence des défis très importants seront à gérer. Tout le monde désire d'abord une commune solidaire et durable, fondée sur un socle de valeurs qui paraissent intangibles, comme l'égalité, l'ouverture, la diversité et la responsabilité. Ces perspectives doivent guider toutes les politiques publiques du Conseil communal et du Conseil général durant ces cinq prochaines années, si on veut maintenir la qualité de vie et adapter les prestations aux besoins de la population. Par ailleurs, le patrimoine de la ville et des villages, en particulier les bâtiments des écoles, les salles de sports, les pavages des rues de la vieille-ville, les réseaux routiers et bien d'autres infrastructures nécessitent des rénovations et modernisations urgentes. Le Conseil communal et le Conseil général doivent affirmer leur volonté de dialoguer de manière constructive, afin que les projets et les prestations correspondent aux besoins de la population. Il faudra travailler dans le respect mutuel et favoriser une transparence active. Les échanges doivent avoir lieu dans un esprit de concertation et de dialogue. Malgré une conjoncture qui semble s'assombrir et tout le travail qui arrive, il faut avoir confiance en l'avenir. Confiance dans le potentiel de la commune, de ses habitantes et habitants. Les défis attendus sont autant d'occasions de déployer les capacités d'adaptation, d'innovation et d'anticipation de tous. Nul doute que d'ici à 2021, tous les acteurs de cette commune auront, ensemble, renforcé le rayonnement et l'image de la ville et des villages. Il souhaite aux Conseillers beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions et une très bonne séance.

Pour que cette séance se passe dans un climat harmonieux, **M. le Président** cite deux alinéas issus de l'article 62 du projet de règlement du Conseil reçu par chacun :

¹Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. A cet égard, le vouvoiement est de rigueur pendant les séances. De plus, le membre qui demande la parole le fait savoir en levant la main, il attend avant de parler que le Président lui donne la parole, il se lève pour parler et commence son intervention de la manière suivante « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers ».

²Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. En s'adressant au Président, à l'assemblée ou au Conseil communal, ils évitent toute prise à partie personnelle. Les membres mis en cause peuvent demander la parole.

Comme tout le monde ne se connaît pas, **M. le Président** demande à chacun de s'identifier avant de prendre la parole.

2. DESIGNATION PAR M. LE DOYEN DE 4 SCRUTATEURS POUR FORMER LE BUREAU

Conformément à l'article 30 LCo, **M. le Président** nomme 4 scrutateurs pour former le Bureau provisoire. Il s'agit de : Mme Christine Duc (PS), M. Axel Catillaz (PDC), M. Thierry Roulin (Vernay) et M. Pierre Ménétrety (Murist-Vuissens). Ils sont priés de s'avancer à la table du Bureau. Il les remercie.

Les scrutateurs étant nommés, il leur demande de contrôler la liste des présences.

CONSEIL GENERAL

Excusé : M. Jean-Marie Pittet

Absent : M. Damien Gaillet

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

58 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est présent in corpore.

3. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2017

Avant de procéder aux diverses élections, **M. le Président** précise que ces points sont régis à l'art. 46 LCo et aux art. 9 à 9g ReLCo ; le mode de nomination a changé par rapport à la dernière législature, il permet notamment une élection tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de places et si le scrutin de liste n'est pas demandé par au moins un cinquième des membres présents. En cas de scrutin de liste, l'élection se fait à la majorité absolue au 1^{er} tour puis à la majorité relative. De plus, pour les commissions, comme la commune ne possède pas encore de Règlement du Conseil général avec un nombre de membres défini par commission, il faudra à chaque fois d'abord voter le nombre de membres des diverses commissions avant de voter leur composition.

Pour l'élection de la Présidente ou du Président et de la Vice-Présidente ou du Vice-Président, il propose de procéder selon la tradition du Conseil général d'Estavayer-le-Lac avec un scrutin de liste. Il précise aussi que ces tâches seront assumées jusqu'au printemps 2018 pour correspondre à nouveau avec les années de législature.

M. le Président fait part qu'il a reçu de la part du Groupe PLR une candidature à la présidence en la personne de M. Marco Bezzola. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Christophe Bloechle, rapporteur du groupe PLR.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, au nom du Parti Libéral Radical staviacois a le plaisir de proposer la candidature de M. Marco Bezzola à la fonction de Président du Conseil général. M. Bezzola n'est pas un novice dans cette fonction qu'il a déjà occupée de mars 2007 à mars 2008. Il en connaît fort bien le fonctionnement. A l'aube de cette nouvelle législature que tout le monde souhaite constructive, mais qui s'annonce déjà riche de défis, il semble opportun de proposer une personne ayant déjà fait ses preuves à ce poste. Quoi de mieux pour lancer le Conseil général et son Bureau sur les bonnes bases pour toute la législature ? Beaucoup de Conseillers connaissent déjà Marco Bezzola. Et pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est la tête grise qui dépasse les autres. Mais Marco Bezzola, c'est qui au fait cet Italien ? Voici un rapide portrait de ce Staviacois engagé.

Bien qu'originaire des Grisons, Marco (qui n'est donc pas Italien) est né le 21 novembre 1963 à Uster dans le Canton de Zürich. Il est le deuxième enfant de Gion et Margrit Bezzola. A l'âge de 2 ans, il débarque à Payerne où son père, officier de carrière, est pilote militaire. La famille déménage ensuite à Estavayer-le-Lac alors que Marco est âgé de 7 ans. Peut-être trouve-t-on dans ces déménagements successifs les prémices à tous les voyages que Marco entreprendra par la suite. C'est donc à Estavayer que Marco grandira. Et il grandira bien, car comme son père il aime être plus près des nuages que les autres, mais à sa manière.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

Sa scolarité obligatoire terminée, Marco Bezzola poursuit sa formation au CPNV à Yverdon. Il y obtient un CFC de mécanicien-électricien en 1984, profession qu'il exercera durant deux ans, avant de se réorienter dans le domaine de la sécurité. Il occupera alors plusieurs postes à responsabilités, chez PROTECTAS notamment. Mais dans sa tête, Marco a un projet, il veut devenir officier de carrière lui aussi. Dès 1993, il entame sa formation qui débouchera sur une carrière militaire riche d'expériences et de découvertes. Il faut dire que Marco a bien préparé le terrain puisqu'à cette époque il est déjà Capitaine dans l'armée de milice. A la lecture de son curriculum vitae on se rend compte que Marco a un souci constant de se perfectionner, de s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Parallèlement à sa carrière, il va suivre toute une série de formations. Ainsi, en 2004 Marco a une patate d'enfer et une soif de défis. Et c'est tout naturellement qu'il va emmener sa petite famille au pays de la frite et de la bière. Il y suivra une année durant une formation académique auprès de l'Institut Royal Supérieur de Défense à Bruxelles. Marco en reviendra avec une expérience accrue et un petit Bezzola de plus. Les hivers sont rudes au pays du grand Jacques. Il prend du grade, prend du galon, mais toujours pas de ventre, passe d'Instructeur d'unité à Chef de projet auprès de l'Etat-Major de l'Armée. Son engagement et son professionnalisme portent leurs fruits : en 2010 il est nommé Commandant du 22^{ème} contingent SWISSCOY au Kosovo. Une expérience marquante sur le plan humain. De 2013 à 2016, toujours à la recherche d'un nouveau défi, il se lance dans la grande aventure américaine avec une partie de sa famille. Le Colonel Marco Bezzola devient l'Officier de liaison de la Suisse auprès de l'Allied Command Transformation de l'OTAN à Norfolk. Dès que son temps libre le lui permet, Marco sillonne les Etats-Unis : 20'000 km en voiture et 30'000 km en avion. De quoi élargir son horizon et faire le plein de paysages et de souvenirs. De retour au pays, Marco Bezzola est nommé Chef de l'Instruction opérative. Ainsi, depuis ses débuts, Marco a occupé une bonne quinzaine de postes différents au sein de l'Armée. Une réelle polyvalence que l'on pourrait comparer à celle du couteau suisse, mais avec le tire-bouchon, celui-là même qui fait si cruellement défaut aux soldats.

Côté privé, Marco a uni sa destinée à celle de Nicole en 1993. Entre eux on peut dire que le courant passe car Nicole n'hésitera pas à suivre son militaire de mari en Belgique puis aux USA. Ils sont les parents de jumeaux, une fille et un super souvenir de Belgique. Si au travail Marco obéit à des brigadiers, divisionnaires et autres commandants de corps, à la maison il a son Commandant en chef et aucun espoir de passer à un grade supérieur. Mais quand devoir rime avec plaisir, au diable l'avancement.

Sportif accompli, Marco a pratiqué le basket. Il a écumé les salles régionales sous le pseudonyme de « Magic Dzoufi », réputé pour ses paniers à trois points. Il s'est aussi essayé au Yoseikan Budo. Actuellement, il se maintient en forme grâce au fitness. En gentleman, il pratique le golf, histoire de toujours maintenir son swing et ses relations au 9^{ème} trou.

De par ses origines ainsi que ses nombreux séjours à l'étranger, Marco est polyglotte. Il parle couramment le français, l'allemand, l'anglais et se débrouille même en italien. Mais quoi de plus normal pour un type qui a fait carrière en alignant les spaghettis et les nouilles sur ses épaulettes. Il paraît qu'il comprend également le vaudois, séquelle de son séjour payernois, mais la chose pourrait s'avérer utile dans une Broye qui s'unit.

Marco s'est vite engagé en politique. En 1990 déjà, il est Conseiller général au sein du MAS (Mouvement Action Staviacois). A la dissolution du MAS, il rejoint les rangs de PRL staviacois, devenu PLR entre-temps, preuve d'une grande intelligence et d'une redoutable clairvoyance. Hormis sa présidence du Conseil général, Marco a également présidé la Commission de naturalisations et il préside actuellement le PLR staviacois.

Marco Bezzola est un homme de devoir, quelqu'un pour qui la notion « dévouement au profit de la collectivité » prend toute sa signification. Son parcours professionnel montre qu'il a le sens des responsabilités et assume pleinement ses engagements en allant jusqu'au bout des objectifs fixés. Pour autant, Marco reste de contact facile, est ouvert d'esprit et discute très volontiers afin de confronter les opinions. C'est un homme curieux et pragmatique, qui n'a pas peur des découvertes et des expériences nouvelles.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

Le Parti Libéral Radical staviacois vous recommande en toute confiance la candidature de M. Marco Bezzola à la présidence du Conseil général de la nouvelle Commune d'Estavayer. Sa personnalité, son parcours professionnel, ses expériences de vie font de lui un homme posé, à l'écoute de chacun, qui sait analyser un problème lorsqu'il se présente et prendre ses responsabilités en toutes situations.

M. le Président remercie M. Bloechle pour cette présentation et prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Marco Bezzola qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletin nul :	1
Bulletin blanc :	0
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29
Voix obtenues :	57

Par conséquent, M. Marco Bezzola est élu par 57 voix à la présidence du Conseil général 2017.

M. le Président le félicite pour son élection. Il le remercie pour sa disponibilité et son engagement. M. Bezzola est applaudi.

M. Marco Bezzola relève qu'une nouvelle commune forte, dynamique et unie avec un développement harmonieux du tissu économique, une gestion pragmatique et réfléchie des finances, avec un soutien sans faille de la vie culturelle et sportive, qui tient compte de chaque génération tout en veillant au maintien de l'identité et aux intérêts de tous, ceci pourrait résumer l'Estavayer idéale. Il remercie d'ores et déjà pour la confiance qui lui est accordée et souligne que présider ce Conseil général en collaboration étroite avec le Conseil communal et les collaborateurs de la commune représente beaucoup pour lui. Il se réjouit énormément de travailler avec tous pour le bien de la nouvelle commune. Avec la constitution de ce Conseil général, on vit aujourd'hui un moment historique pour la Broye fribourgeoise. Le 14 juin 2015, les citoyennes et citoyens des Communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens ont accepté la convention de fusion qui leur était proposée par le Comité de pilotage. Il tient au nom de tous à remercier les membres du Copil pour leur immense travail accompli à ce jour, sachant que le gros reste à faire. Mais dans la Broye, l'histoire des fusions a commencé bien avant :

- Les Communes de Murist, La Vounaise et Montborget ont fusionné le 1^{er} janvier 1981, tandis que la Commune de Franex a rejoint la nouvelle commune au 1^{er} janvier 1992.
- Le 1^{er} janvier 2006 Vernay est constituée suite à la fusion d'Autavaux, Forel et Montbrelloz.
- Le 1^{er} janvier 2012 c'est la Commune de Font qui fusionne avec Estavayer-le-Lac.

M. Bezzola se souvient d'une motion qu'il avait lancée il y a de cela une douzaine d'années, demandant au Conseil communal d'approcher les villages alentours afin de thématiser d'éventuelles fusions de façon anticipée. En ce temps-là, le Syndic de l'époque lui avait bien fait comprendre que personne n'était prêt à une telle démarche. 12 ans plus tard... on y est. M. Bezzola s'est fixé 3 objectifs pour cette année présidentielle :

1. **DIALOGUER** : en priorité avec ses collègues du Conseil général, avec les membres de l'Exécutif mais également avec l'ensemble des acteurs œuvrant pour le bien d'Estavayer. Il y a eu, le 20 décembre passé, un premier dialogue très prometteur avec les Présidents des groupes et des partis du Conseil général afin de préparer la séance d'aujourd'hui.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

2. ANTICIPER : en gardant une vue d'ensemble sur les projets afin de planifier et coordonner les étapes futures de la commune, avec tous les acteurs concernés.
3. COMMUNIQUER : de façon proactive et transparente sur les défis courants et futurs ainsi que les solutions communes à y apporter.

Il félicite la commune d'avoir remis au goût du jour la page internet et le Journal d'Estavayer. Encore une fois un grand merci pour la confiance qui lui est accordée. Ensemble nous sommes forts. C'est dans cet esprit qu'il invite les personnes présentes à une verrée au DS Bar à l'issue de cette assemblée constituante.

4. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2017

M. le Président fait part qu'il a reçu de la part du Groupe PS une candidature à la vice-présidence en la personne de Mme Christine Duc. Aucune autre proposition n'est faite. Comme Mme Duc est candidate, il la remercie de rejoindre la salle et de ne pas officier comme scrutatrice pour cette élection. Il donne la parole à Mme Rose-Marie Rodriguez, rapporteuse du Groupe PS.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, relève que c'est avec un immense plaisir que le Groupe socialiste présente Mme Christine Duc comme candidate à la vice-présidence du Conseil général. Née le 24 mars 1978, Christine a grandi à Estavayer-le-Lac, entourée de son frère, de sa maman et son papa Louis, ancien Conseiller communal, c'est dire si la vocation politique est une affaire de famille...Christine a poursuivi ses études au CO, puis à l'Ecole normale de Fribourg durant 5 ans, obtenant ainsi un brevet d'enseignement primaire. Institutrice dans notre belle ville depuis 19 ans, extrêmement appréciée de ses élèves, Christine aurait déjà pu se sentir comblée. Mais que nenni, car il en faut bien plus pour occuper notre énergique trentenaire. Christine a la fibre de l'engagement social et communautaire. Inspirée par le projet EstaSympa et formée comme agente sympa lors de la première volée en 2012, elle en soutient régulièrement les différentes actions. Son engagement va aussi aux sociétés culturelles puisqu'elle est secrétaire de Culturazimut, et qu'elle rejoint ponctuellement certaines sociétés comme le Chœur Mixte. Sportive accomplie, Christine se fait souvent la complice du Président de ce soir M. Bondallaz, en organisant avec plaisir les sorties en raquettes du Conseil général. Outre la marche, l'aviron, le chant, le théâtre et les voyages, on peut compter sur l'engagement de Christine dans la politique depuis 2011. C'est pour toutes ces raisons et pour toutes les qualités brièvement évoquées auparavant, que le PS est convaincu que Mme Christine Duc fera une excellente Vice-Présidente et s'engagera avec force et compétences aux côtés du Président élu ce soir, M. Bezzola, pour le bien de la nouvelle commune. Le Groupe socialiste soutient totalement sa candidature et invite les Conseillers généraux à faire de même.

M. le Président remercie Mme Rodriguez pour cette présentation et prie les scrutateurs de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de Mme Christine Duc qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	58
Bulletins rentrés :	58
Bulletin nul :	0
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29
Voix obtenues :	56

Par conséquent, Mme Christine Duc est élue par 56 voix à la vice-présidence du Conseil général 2017.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

M. le Président la félicite pour son élection. Il la remercie pour sa disponibilité et son engagement. Mme Duc est applaudie.

Mme Christine Duc, Conseillère générale, remercie de la confiance qui lui est témoignée ce soir. Elle s'engage à apprendre toutes les ficelles du métier pour être une Présidente compétente en 2018. Elle profite de féliciter Marco Bezzola pour son élection et se réjouit de collaborer avec lui durant cette future année ainsi qu'avec le Bureau et le Conseil communal et tous ses collègues du Conseil général.

Mme Christine Duc reprend sa place de scrutatrice.

5. DETERMINATION DU NOMBRE DE SCRUTATEURS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. le Président rappelle que les représentants des 8 groupes formant ce Conseil général se sont réunis le 20 décembre 2016 pour discuter du nombre de membres dans les commissions et de la représentation des groupes dans ces commissions. Ils ont proposé de nommer 8 scrutateurs pour la période administrative, un par groupe.

M. le Président ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de scrutateurs pour la période administrative a été fixé à 8. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Election de scrutateurs pour la période administrative

M. le Président fait part qu'il a reçu les propositions suivantes pour la fonction de scrutateurs pour la période administrative : Baudois Ariane (Vernay), Dreier Sonia (UDC), Frey Jean-Claude (BMR), Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Hasler Sylvie (PDC), Nucifora Katja (PS), Pillonel Steve (Indép.), Rey Jocelyn (PLR).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élues les personnes suivantes comme scrutateurs pour la période administrative : Baudois Ariane (Vernay) Dreier Sonia (UDC), Frey Jean-Claude (BMR), Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Hasler Sylvie (PDC), Nucifora Katja (PS), Pillonel Steve (Indép.), Rey Jocelyn (PLR). Applaudissements.

7. Détermination du nombre de scrutateurs-suppléants pour la période administrative

Il est proposé de nommer 8 scrutateurs-suppléants pour la période administrative, un par groupe.

M. le Président ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de scrutateurs-suppléants pour la période administrative a été fixé à 8. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

8. Election de scrutateurs-suppléants pour la période administrative

M. le Président fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de scrutateurs-suppléants pour la période administrative : Bondallaz Jean-Michel (PDC), Bugnon Cédric (Murist-Vuissens), Chassot Denis (BMR), Gaillet Damien (PS), Giacomotti Nicolas (Indép.), Lambert Romain (UDC), Schmutz Nicolas (PLR), Tardy Jean-Michel (Vernay).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élues les personnes suivantes comme scrutateurs-suppléants pour la période administrative : Bondallaz Jean-Michel (PDC), Bugnon Cédric (Murist-Vuissens), Chassot Denis (BMR), Gaillet Damien (PS), Giacomotti Nicolas (Indép.), Lambert Romain (UDC), Schmutz Nicolas (PLR), Tardy Jean-Michel (Vernay). Applaudissements.

9. Détermination du nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative

Il est proposé de nommer 13 membres à la Commission financière pour la période administrative.

M. le Président ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative a été fixé à 13. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Election de membres du Conseil général à la Commission financière pour la période administrative

M. le Président fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission financière pour la période administrative : Blanc Yves (PS), Bonferroni Carlo (Vernay), Burri Jean-Pierre (Vernay), Carlens Denis (PLR), Carrard Georges (Indép.), Castaldi Conrad (PLR), Chassot Denis (BMR), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Joye Pierre-Alain (BMR), Lenweiter Samuel (UDC), Loetscher Christian (PDC), Scheibli Beat (PDC).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission financière pour la période administrative : Blanc Yves (PS), Bonferroni Carlo (Vernay), Burri Jean-Pierre (Vernay), Carlens Denis (PLR), Carrard Georges (Indép.), Castaldi Conrad (PLR), Chassot Denis (BMR), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Joye Pierre-Alain (BMR), Lenweiter Samuel (UDC), Loetscher Christian (PDC), Scheibli Beat (PDC). Applaudissements.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

11. Détermination du nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative

Il est proposé de nommer 8 membres à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.

M. le Président ouvre le débat sur ce nombre. Il précise que cette Commission sera complétée par des membres du Conseil communal et sera sous la responsabilité du Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative a été fixé à 8. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Election de membres du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative

M. le Président fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative : Bourqui Maurice (PS), Julmy François (PDC), Marmy Patrice (UDC), Ménétreay Pierre (Murist-Vuissens), Pillonel Fabrice (BMR), Rey Alexandre (Indép.), Roulin Thierry (Vernay), Schmutz Nicolas (PLR).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative : Bourqui Maurice (PS), Julmy François (PDC), Marmy Patrice (UDC), Ménétreay Pierre (Murist-Vuissens), Pillonel Fabrice (BMR), Rey Alexandre (Indép.), Roulin Thierry (Vernay), Schmutz Nicolas (PLR). Applaudissements.

13. Détermination du nombre de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative

Il est proposé de nommer 8 membres à la Commission de l'énergie pour la période administrative.

M. le Président ouvre le débat sur ce nombre. Il précise que cette Commission sera complétée par des membres du Conseil communal et sera sous la responsabilité du Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative a été fixé à 8. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

14. Election de membres du Conseil général à la Commission de l'énergie pour la période administrative

M. le Président fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative : Berset Jean-Marc (BMR), Blanc Yves (PS), Duc Matthieu (PLR), Favre Julien (Murist-Vuissens), Gorret Jollan (Vernay), Lambert Romain (UDC), Pillonel Steve (Indép.), Thorimbert Serge (PDC).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative : Berset Jean-Marc (BMR), Blanc Yves (PS), Duc Matthieu (PLR), Favre Julien (Murist-Vuissens), Gorret Jollan (Vernay), Lambert Romain (UDC), Pillonel Steve (Indép.), Thorimbert Serge (PDC). Applaudissements.

15. Détermination du nombre de membres de la Commission de naturalisations pour la période administrative

Il est proposé de nommer 8 membres à la Commission de naturalisations pour la période administrative.

M. le Président ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission de naturalisations pour la période administrative a été fixé à 8. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

16. Election de membres à la Commission de naturalisations pour la période administrative

M. le Président fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission de naturalisations pour la période administrative ; les membres de cette Commission ne doivent pas obligatoirement être membres du Conseil général mais citoyens actifs de la commune : Blaser Ragheda (PLR), Bonferroni Carlo (Vernay), Catano José (PDC), Chapuis Nicolas (UDC), Duc Christine (PS), Emery Eric (Murist-Vuissens), Plancherel Danièle (Indép.), Raetzo Tina (BMR).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission de naturalisations pour la période administrative : Blaser Ragheda (PLR), Bonferroni Carlo (Vernay), Catano José (PDC), Chapuis Nicolas (UDC), Duc Christine (PS), Emery Eric (Murist-Vuissens), Plancherel Danièle (Indép.), Raetzo Tina (BMR). Applaudissements.

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

17. Détermination du nombre de membres de la Commission des subsides pour la période administrative

Il est proposé de nommer 13 membres à la Commission des subsides pour la période administrative.

M. le Président ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les Conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission des subsides pour la période administrative a été fixé à 13. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

18. Election de membres du Conseil général à la Commission des subsides pour la période administrative

M. le Président fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission des subsides pour la période administrative : Barras Françoise (Vernay), Bloechle Christophe (PLR), Bulliard Anne-Marie (PDC), Catillaz Axel (PDC), Dreier Sonia (UDC), Joye Stéphanie (BMR), Lambert Marianne (PLR), Lenweiter Elisabeth (Vernay), Pillonel Jean-Daniel (Murist-Vuissens), Pittet Jean-Marie (Indép.), Rodriguez Rose-Marie (PS), Villadoniga Marie-Thérèse (BMR), Vorlet Emilia (Murist-Vuissens).

Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. le Président proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission des subsides pour la période administrative : Barras Françoise (Vernay), Bloechle Christophe (PLR), Bulliard Anne-Marie (PDC), Catillaz Axel (PDC), Dreier Sonia (UDC), Joye Stéphanie (BMR), Lambert Marianne (PLR), Lenweiter Elisabeth (Vernay), Pillonel Jean-Daniel (Murist-Vuissens), Pittet Jean-Marie (Indép.), Rodriguez Rose-Marie (PS), Villadoniga Marie-Thérèse (BMR), Vorlet Emilia (Murist-Vuissens). Applaudissements.

19. Divers

M. le Président donne la parole à **M. André Losey**, Syndic. Ce dernier transmet ses félicitations au Président du soir. Les membres présents vivent un moment important, voire même un moment historique, il faut mesurer l'importance de cet instant à sa juste valeur. Tout le monde est entré de pleins pieds dans cette année 2017 qui a vu naître la nouvelle commune d'ESTAVAYER ! Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens n'existent plus en tant qu'entités communales. L'unique entité communale à toutes et à tous c'est ESTAVAYER et tous les Conseillers ici réunis sont les représentants de la population de cette nouvelle commune, il faut en être dignes. Dignes dans leurs échanges, dignes dans leurs débats, dignes dans les relations à avoir vers l'extérieur. Il ne faut pas oublier, à chaque occasion, que chacune et chacun représentent la Commune d'ESTAVAYER, la 4^e commune du canton de par sa taille. Les anciennes entités communales n'existent plus, c'est vrai et ce ne sont pas les villages qui viennent vers Estavayer-le-Lac, il le rappelle, mais tous qui vont vers la nouvelle entité ESTAVAYER. Toutes et tous ont à apprendre les uns des autres et doivent travailler main dans la main,

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

avec le même enthousiasme et la même rigueur pour tous les sujets qui se présenteront, qu'ils viennent de la localité de Vuissens, de Rueyres-les-Prés ou d'Estavayer-le-Lac. C'est un beau projet, un magnifique défi qui s'offre, il faudra savoir le relever et faire fi des différences qu'il peut y avoir ou des difficultés que l'on va certainement rencontrer. M. le Syndic a confiance que toutes et tous seront suffisamment objectifs et impartiaux pour travailler dans ce sens-là ; il en veut pour preuve l'expérience de la fusion avec Font où tout s'est magnifiquement bien passé. Il ne voudrait pas terminer sans féliciter les nouveaux élus dans les commissions ainsi que la Vice-Présidente du Conseil général. Il félicite particulièrement le Président du Conseil général pour l'année à venir avec lequel le Conseil communal aura l'occasion de collaborer plus étroitement. Bravo et félicitations à toutes et tous. VIVE ESTAVAYER ! Applaudissements.

M. le Président remercie M. le Syndic et donne la parole à Tina Raetzo qui est la plus jeune élue de la nouvelle commune ; elle n'a que 18 ans et a plein de choses à dire.

Mme Tina Raetzo, Conseillère générale, prend la parole : « En préambule, je souhaite remercier M. Bondallaz Jean-Michel qui m'offre la possibilité de m'exprimer devant vous ce soir. En effet, c'est un grand honneur et un plaisir pour moi, de pouvoir vous adresser quelques mots. C'est la première fois que je prends la parole en public et ce privilège c'est à vous que je le dois. Eh oui, vous êtes tous nés avant 1997 ! Sauf erreur, cette année-là, le film Titanic de James Cameron faisait un carton dans les salles de cinéma, et plus localement, le peuple fribourgeois assistait au plan de sauvetage de la Brasserie Cardinal de Fribourg. J'ai également découvert qu'en 1997 à Estavayer-le-Lac, le Centre pour handicapés adultes «La Rosière » ouvrait ses portes. Aujourd'hui, nous voici déjà à l'aube de l'année 2017. On dit que le temps change les choses, mais en fait le temps ne fait que passer et nous devons changer les choses nous-mêmes. Cette nouvelle commune est née en construisant des ponts. Ce soir, le temps s'écoule dans le sablier de l'histoire, alors que notre nouvelle Commune Estavayer vit sa première assemblée.

A ce titre, et lorsque M. Bondallaz m'a demandé de prendre la parole, mon esprit s'est rapidement mis en mode « ébullition ». Que dire ? J'ai toujours nourri beaucoup d'intérêt aux échanges d'idées et de réflexions. Très tôt, j'ai compris que nos choix reflètent nos convictions, nos valeurs et nos croyances et que ces dernières nous renvoient dans notre rapport au monde.

Peut-être que ma maman, Carole Raetzo, y est pour quelque chose : elle a été nommée Syndique alors que je soufflais ma neuvième bougie et je l'ai admirée durant ses 10 années à la tête de notre village. Petite fille, je rêvais d'être la « cheffe » comme je me la représentais. Elle a su m'initier au monde politique et m'y intéresser durant ses deux mandats et je l'en remercie.

Le gymnase a également été un terreau riche et propice aux débats et à l'ouverture d'esprit. Pendant les pauses et autres moments de liberté, les sujets du moment étaient décortiqués et débattus entre élèves. D'ailleurs nos tablées animées attiraient même quelques oreilles attentives du côté du corps enseignant. Je pense que ces années-là ont certainement forgé mon intérêt toujours plus croissant au monde politique. Lorsque la possibilité s'est présentée pour moi de me lancer dans la course au Conseil général d'Estavayer, j'ai bien évidemment hésité. En effet, les tablées animées du gymnase me paraissaient bien lointaines, et il s'agissait cette fois-ci d'entrer dans une dimension bien réelle : celle du Législatif. Dans le cadre des jeunes de la région, de nombreuses connaissances se sont interrogées sur mon élection au Conseil général. J'y ai vu une opportunité bien sûr, celle de leur faire comprendre qu'une commune est un milieu ouvert et non hermétique. L'engagement, « toutes générations confondues » est une richesse. Chacune et chacun y a sa place : jeunes, moins jeunes, femmes et hommes. Trop souvent dans mon entourage, j'ai l'impression que les jeunes affichent une couleur politique par principe et sans boussole. Nicolas Machiavel, grand penseur de la Renaissance, écrivait que : « tout n'est pas politique, mais la politique s'intéresse à tout ». En effet, je pense que la vie de tous les jours doit nous faire prendre conscience que nos choix politiques dessinent l'avenir de demain, et ce demain sera un jour entre les

DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

mains des jeunes d'aujourd'hui. J'espère que mon statut de Conseillère générale éveillera la curiosité des plus jeunes. Bien sûr, ma plus grande appréhension avant de me lancer était de ne pas être prise au sérieux, à cause de ce jeune âge justement qui pourrait inciter à dire : qu'est-ce qu'elle y connaît cette petite, avec son expérience ? Et pourtant, j'aime l'idée que la vie est un grand théâtre, et que chacun y a un rôle à jouer finalement.

Ainsi, j'ai compris que mon engagement au sein du Conseil général me donnerait la possibilité d'assumer des responsabilités, d'apprendre, et de comprendre les rouages d'une commune. Quelle chance, en plus une toute fraîche commune ! Peut-être que mes 19 ans laisseront apparaître une certaine naïveté et des idées utopiques, car je ne vous cache pas que, comme chaque jeune, j'ai la grande ambition de vouloir changer le monde. J'ose espérer qu'il peut être parfois bien, de voir les choses en grand. Mais commençons déjà par cette grande commune qui vient de voir le jour, et qui nous réunit ce soir.

A nous de relever ce défi ensemble et je l'espère à l'unisson ! Je vous remercie pour votre attention, et je me réjouis de faire plus ample connaissance avec vous toutes et tous ! ». Applaudissements.

M. le Président remercie Mme Tina Raetzo et relève qu'il est le plus vieux mais il a toujours envie de faire changer le monde aussi. Si on fait la moyenne des deux, ils ont 40 ans, donc ils sont parfaits tous les deux. Il donne la parole aux Conseillers généraux en précisant que ce soir c'est la séance de constitution du Conseil général, que le Conseil communal a siégé hier pour la première fois et que les « divers » doivent donc concerner l'organisation du Conseil général et pas encore d'éventuelles problématiques de gestion communale.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, demande au Conseil communal s'il est possible de reconduire la manière de faire lors de la dernière législature à savoir que les documents fournis (messages) soient remis en même temps au Bureau du Conseil général qu'à la Commission financière. Cela permet d'anticiper les choses et l'expérience a montré que c'est bénéfique pour tout le monde. D'autre part, dans la mesure du possible, il demande de pouvoir, comme par le passé, fixer en début de chaque présidence toutes les dates auxquelles on pense faire un Conseil général, quitte à en fixer trop et en retirer par la suite mais cela permet aux gens de les agender et au Bureau de s'organiser pour fixer ses séances ainsi qu'à la Commission financière.

Mme Christine Duc, Conseillère générale, informe qu'en collaboration avec M. Jean-Michel Bondallaz, ils organisent depuis quelques années une sortie en raquettes pour le Conseil général. La date a été arrêtée au 10 février en espérant qu'il y aura de la neige. Elle est prévue à La Casba qui se situe au-dessus de Ste-Croix, à partir des Rasses, c'est env. 45 à 50 minutes de marche, accessible pour toute personne qui aime marcher, pas besoin d'être un sportif accompli. Départ en fin de journée direction La Casba pour un repas et cela permet de faire connaissance dans un autre cadre, puis descente à la lampe frontale ou au clair de lune si les nuages sont absents pour être de retour en fin de soirée. Un Doodle sera envoyé prochainement pour les inscriptions. S'il y a suffisamment de monde, un petit bus est loué avec chauffeur.

M. André Losey, Syndic, répond à M. Bloechle, que la pratique pour l'envoi des dossiers ne va pas changer, dès qu'ils seront prêts, ils seront adressés à la Commission financière et au Bureau du Conseil général. Pour le planning des séances, le Conseil communal va regarder avec le Bureau du Conseil général pour rapidement faire une séance afin de préparer cette planification des séances.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, demande si la date de la prochaine séance du Conseil général est fixée. **M. le Syndic** lui répond qu'aucune date n'est encore arrêtée.

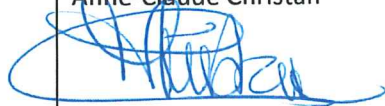
DATE : 10 JANVIER 2017 – 20h00

M. Philippe Aegerter, Conseiller communal, informe qu'actuellement, il n'y a pas de budget 2017 ; la commune fonctionne un peu avec le système des douzièmes provisoires mais le budget sera présenté courant avril après avoir transité par la Commission financière.

M. le Président lève la séance à 21h10, remercie chacun de son travail et souhaite à tous une bonne fin de soirée au DS Bar pour l'apéritif offert par le nouveau Président, M. Marco Bezzola.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan



Le Président :
Jean-Michel Bondallaz



Le Secrétaire général :
Lionel Conus

